

# Conseil de gestion du 25 avril 2022

## Délibération n° 2022-CG-13

E Ville di Pietrabugnu, le 25 avril 2022

### **Demande de subvention N°2022/1 pour une participation financière du PNMCA au projet Ecole de la Mer sur la commune de E Ville di Pietrabugnu.**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 28 Juin 2019 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;
- VU** le règlement intérieur du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,  
**Après en avoir délibéré :**

### **Article 1 :**

**Le conseil de gestion approuve à l'unanimité :**

- La demande de subvention de l'association Flabelline Plongée à hauteur de 1500€ pour son projet Ecole de la mer sur la commune de E Ville di Pietrabugnu selon le plan de financement suivant :

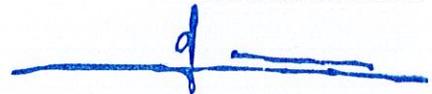
**Plan de financement:**

OFB - Parc naturel marin	1 500 €
Association Flabelline Plongée	500 €
<b>Montant total</b>	<b>2 000 €</b>

**Article 2 :**

Le directeur de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

U Presidente di u Parcu naturale marinu  
di u Capicorsu è di l'Agriate  
M. Gilles SIMEONI.





---

## **NOTE DE PRESENTATION CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTION N°2022/1**

**OBJET : L'ASSOCIATION FLABELLINE PLONGEE SOLLICITE LE PARC AFIN DE  
PARTICIPER AU FINANCEMENT DU PROJET ECOLE DE LA MER SUR LA  
COMMUNE DE VILLE DI PETRABUGNU**

---

Cette action d'éducation à l'environnement marin est proposée, pour la deuxième année consécutive, par l'association Flabelline Plongée.

Elle se déroulera à partir de la rentrée scolaire 2022, du 15/09/2022 au 15/12/2022. Il s'agit de mettre en place des ateliers sur l'environnement marin, avec le programme « l'école de la mer » porté par l'Office de l'Environnement de la Corse. Ce programme permet aux enfants de mieux connaître le milieu sous-marin qui les entoure et de sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement.

Cette action sera dispensée à destination des élèves de l'école KALLISTE de Ville di Petrabugnu. L'école a manifesté le souhait de pouvoir bénéficier à nouveau de cette animation pour la prochaine rentrée scolaire. Quatre classes sont ciblées cette année, une classe de CP, une classe de CM1 et deux classes grande section de maternelle.

Le programme aborde différents thèmes dont la présentation du parc marin du Cap Corse et de l'Agriate, ainsi que tous les aspects de la biodiversité marine : la description des écosystèmes, l'anatomie des espèces, les statuts de protection/réglementation, les espèces protégées en Corse, les espèces vivants en association, les macro-déchets et la protection de l'environnement. Les sessions sont décomposées en 32 heures d'ateliers et 20 heures de préparation.

Le programme proposé est utilisé par les institutrices qui développent ainsi des notions vues lors des ateliers dans leurs cours de sciences.

La notion de biodiversité est développée avec la classification des espèces sous-marines, notamment celles vivant en Corse (morphologie, nutrition, habitat, reproduction) :

- les algues et plantes sous-marine
- les éponges

- les vers marins
- les cnidaires
- les échinodermes
- les mollusques
- les crustacés
- les poissons osseux et cartilagineux
- les mammifères.

Une évaluation sera proposée avec des indicateurs comme la participation des élèves ainsi qu'une évaluation de fin de programme pour les classes de CM1 avec l'institutrice.

Pour pouvoir assurer cette action, l'association Flabelline Plongée sollicite une subvention de 1 500 euros de la part du Parc, sur un budget total de 2 000 euros soit un taux de subvention de 80%.

**Le plan de financement est le suivant :**

Parc naturel marin	1 500 €
Association Flabelline Plongée	500 €
<b>Montant total</b>	<b>2 000 €</b>